



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le mardi 14 mars 2023.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés : DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	12
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B001/2023

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SDE76 – MISE A DISPOSITION D'UN CADASTRE SOLAIRE



Délibération n° B001/2023

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT SDE76 – MISE A DISPOSITION D'UN CADASTRE SOLAIRE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°098/2022 en date du 29 septembre 2022 portant sur les modifications des délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire ;

Vu la loi de transition énergétique pour une croissance plus verte du 17 août 2015 ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux va engager l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Considérant que la loi de transition énergétique pour une croissance plus verte du 17 août 2015 met en synergie les EPCI à fiscalité propre et les syndicats d'énergie afin de coordonner leur action en matière d'énergie ;

Considérant que le SDE76 a décidé de mettre en place un dispositif visant le développement de projets solaires en Seine-Maritime notamment par le biais de la mise à disposition de cadastres solaires à titre gracieux ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite la mise à disposition d'un cadastre solaire sur le territoire de Campagne de Caux afin de visualiser le potentiel solaire du territoire et ainsi contribuer à la mise en œuvre des objectifs du PCAET.

Pour ce faire, il convient de signer la convention de partenariat avec le SDE76 et de désigner un élu et un agent qui seront référents ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat SDE76 concernant la mise à disposition d'un cadastre solaire et tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DE DESIGNER** GIRARD Serge, élu référent et LEBON Vincent, agent référent de ce dispositif.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
**Communauté de Communes
Campagne de Caux**
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE